

# Le DSA entre en vigueur ce jour : adieu la liberté sur Internet !

écrit par Charles Demassieux | 26 août 2023



Pendant qu'on enterre le zélé général macroniste Georgelin en grande pompe aux Invalides – encore une occasion pour le

gus de l'Élysée de se gonfler le jabot et le reste ! –, ce vendredi 25 août entre en vigueur un règlement décidé de longue date par l'Europe, cette pieuvre mafieuse que les Français avaient jadis virée par la porte, mais que Sarkozy – celui qui s'était cru un pitbull devant Poutine pour finir en teckel après leur entretien ! – avait fait rentrer par la fenêtre.

Le Digital Service Act – c'est comme ça qu'ils appellent leur instrument de censure – a pour ambition officielle de : « *Protéger les internautes européens des dérives du numérique.* » C'est vague. S'il s'agit de traquer les pédophiles, les influenceurs terroristes, les lobbyistes qui considèrent qu'un petit garçon de cinq ans a le droit d'être une fille, les dealers qui vendent en ligne, etc., alors là d'accord.

Il n'en est rien et même si le DSA entend protéger les mineurs, il représente surtout une arme de contrôle idéologique afin que les internautes ne puissent plus échapper à la propagande européiste. Aussi, lorsque **le DSA propose de « modérer les contenus illégaux qui circulent » sur les réseaux sociaux, il faut comprendre que le moindre grain de sable qui n'aura pas l'heur de plaire à la mafia de Bruxelles sera balayé, car décrété ILLÉGAL !**

<https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/moderation-recommandations-publicite-ce-que-le-digital-services-act-change-pour-les-internautes-20230824>

Je vous laisse donc imaginer ce qu'il en sera des voix dissonantes sur des sujets sacralisés par l'Europe comme l'Écologie, le wokisme ou encore la Russie. Le DSA, prétendant aussi lutter contre la désinformation, luttera en réalité contre la liberté de penser en empêchant le moindre détracteur de s'exprimer sur Internet. Détracteur qui pourra, à l'occasion, être l'objet de sanctions. Malheur à celui qui se procurera en ligne les éditions originales des

pamphlets de Céline ou une cagoule du Ku Klux Klan pour Halloween !

Le DSA confèrera même des pouvoirs illimités au NKVD européen : « *La Commission européenne peut collecter bien plus d'informations auprès des acteurs à réguler. Et si un réseau social ne répond pas à ses questions, elle peut décider d'envoyer la police judiciaire ou des agents de la Commission pour réaliser des inspections sur le terrain.* »

Ceux qui connaissent l'ahurissant film *Brazil*, de Terry Gilliam, auront une idée de ce qui nous attend..

Non que je veuille défendre absolument les géants d'Internet – qui sont souvent en délicatesse avec la probité financière quand il s'agit de payer leurs impôts –, mais **ce DSA sonne le glas du dernier espace de liberté dont nous disposions, étant entendu que la culture, le divertissement, l'enseignement, les médias sont tous aux mains du pouvoir progressiste-décadent dont l'Europe est le chantre.**

*Aristote au mont Saint-Michel : les racines grecques de l'Europe chrétienne*, de Sylvain Gouguenheim, avait jadis valu à l'auteur un anathème sévère pour avoir quitté la ligne idéologique imposant que l'islam nous a illuminés du savoir grec, nous les mécréants chrétiens. Eh bien, imaginez cela étendu à Internet. Les sites dissidents comme Riposte laïque seront, à terme, interdits, comme cela se pratique actuellement en Chine, qui fait le ménage pour que la Toile colle exactement à la ligne du parti. **Chez nous, plus de possibilité de contredire la politique de Macron, serviteur zélé de l'Europe et qui a fait de la France l'une de ses plus vaillantes tapineuses.**

Et si les grandes plateformes d'Internet n'obéissent pas aux injonctions du DSA, l'amende peut aller « *jusqu'à 6 % du revenu ou du chiffre annuel de la société* ». Comme c'est une goutte d'eau dans leurs revenus pharaoniques, d'autres

sanctions pourraient aller encore plus loin, car ils ont beaucoup d'imagination, les matons européens, pour étouffer la dissidence.

C'est si conforme à ses fantasmes les plus fous que je suis certain que Jojo Bidon rêverait d'une telle loi pour les États-Unis. Hélas pour lui, le Premier Amendement l'en empêche : *« Le Congrès n'adoptera aucune loi relative à l'établissement d'une religion, ou à l'interdiction de son libre exercice ; ou pour limiter la liberté d'expression, de la presse ou le droit des citoyens de se réunir pacifiquement ou d'adresser au Gouvernement des pétitions pour obtenir réparations des torts subis. »*

Le DSA – dont il suffit de changer le « D » en « N » pour avoir une idée de ses intentions ! – a même suspendu une belle épée de Damoclès au-dessus de la tête des défenseurs de l'identité française, à travers une mesure particulièrement effrayante et montrant à quel point le gauchisme est tout-puissant : *« Les grandes plateformes sont tenues de prendre toutes les dispositions nécessaires pour **permettre à des chercheurs agréés d'accéder aux données dont ils ont besoin pour mener des études et mettre en lumière les risques liés à la diffusion de contenus illicites**, explique-t-il. Concrètement, ça veut dire qu'un consortium entre Sciences Po et le CNRS pourrait **décider de mener une enquête pour savoir si Twitter publie plus de contenus d'extrême droite que d'autres opinions politiques**, par exemple. Cet article peut avoir un impact colossal : on sort de trente ans d'autorégulation des plateformes et d'ignorance du public sur leur fonctionnement, et cette implication du champ de la recherche va permettre d'avoir une connaissance plus fine des réseaux sociaux, mais aussi de déconstruire certains mythes. »*

[https://www.lepoint.fr/high-tech-internet/reglement-sur-les-services-numeriques-ce-qui-va-changer-a-partir-du-25-aout-09-08-2023-2531032\\_47.php](https://www.lepoint.fr/high-tech-internet/reglement-sur-les-services-numeriques-ce-qui-va-changer-a-partir-du-25-aout-09-08-2023-2531032_47.php)

Vous aurez noté qu'aucune surveillance ne sera exercée sur les contenus de la gauche la plus extrémiste. Du temps du sénateur américain McCarthy, on appelait ça la chasse aux sorcières. Préparons-nous donc au bûcher, mes amis !

**Charles Demassieux**

[PS : le Coran sera toujours autorisé en ligne par le DSA, malgré ses appels au meurtre !]

<https://ripostelaique.com/le-dsa-entre-en-vigueur-aujourd'hui-adieu-la-liberte-sur-internet.html>